

Compte-rendu

Réunion du comité de pilotage

1er décembre 2014 18h30

Présents:

- Mr TESTUT, Maire
- Mme DUBY 1ère Adjointe
- Mme DE PISCHOF, adjointe jeunesse
- Mr CASAURANCQ, adjoint vie scolaire
- Mr MATHIEU, directeur école élémentaire
- Mr GEORGET, enseignant école élémentaire
- Mme GOUBAND, enseignante maternelle
- Mme GARNIER, enseignante maternelle
- Mme LEROUX, parent d'élève
- Mr DAVID, parent d'élève
- Mr MAZIERE, parent d'élève
- Mr BOUCARD, parent d'élève
- Mme RONTEIX, directrice service jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que les différents acteurs sont réunis au sein de ce comité, outil de concertation entre les différents acteurs, pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires instaurée sur la commune depuis septembre 2013 et afin de faire le point sur cette nouvelle année entamée qui poursuivra ses objectifs, basés sur la collaboration la plus efficace possible entre tous.

La collectivité aura ses dotations maintenues sous la contrainte de la signature d'un PEDT, chose faite jusqu'à la rentrée 2016/2017.

Présentation du document jeunesse : fréquentation des enfants, les ateliers proposés, taux d'encadrement, transport, vie associative ...

On remarque une augmentation de fréquentation aux activités initiation.

Monsieur Georget évoque la non gratuité de ce dernier atelier, qui coûte aux familles entre 0,50 et 0,60 € la séance.

Monsieur le Maire rappelle que cette formule dépasse l'action des ateliers « découverte » (3/4 d'heure et gratuit) puisqu'il dure 1h30 et que ce temps permet aux enfants une réelle initiation dans un domaine sportif ou culturel.

De plus, pour faciliter l'accès à ces ateliers, la municipalité a mis en place un transport, gratuit pour les familles.

Un rappel est fait également sur l'évolution de l'ensemble des services de la commune et la création de nouveaux services facilitant le quotidien des familles chanceladaises (accueil les mercredis, repas du mercredi midi...)

Quelques points sont abordés, qui permettraient de faciliter le fonctionnement des TAP : Le service jeunesse demande s'il est possible pour les enseignants d'habiller les enfants de la petite et moyenne section à la sortie des classes (15h45), surtout en période hivernale, afin que chaque enfant puisse bénéficier de la durée optimale de son atelier. Il est répondu que cela leur est difficile et non envisageable car c'est l'arrivée des parents pour certains enfants et les enseignants ne sont pas disponibles.

Les enseignants de la maternelle souhaitent utiliser la structure de jeux les lundis et mardis dans la salle de motricité : l'espace de jeux des enfants en TAP sera donc réduit suite à son installation ces jours-là.

Le constat est fait (voir rapport) sur les difficultés de la formule TAP 3/4 d'heure chaque jour chez les élémentaires.

Les enseignants de la maternelle évoque la durée de l'activité, 45 minutes sont suffisantes chez les jeunes enfants qui ont une attention relativement courte.

Le fonctionnement de la liste d'attente pour les ateliers élémentaires est compris et fonctionne bien.

Les étiquettes des CP/CE1 sont bien appréciées par les enfants et leur familles. Elles sont à maintenir.

Les absences d'enfants sont toujours compliquées à gérer pour le service, chaque famille doit faire l'effort de prévenir le service jeunesse des absences de leurs enfants aux TAP, soit par mail, soit par téléphone.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de cette réforme qui met du sens à travailler ensemble avec des objectifs clairs, réalistes et ambitieux.

Monsieur Matthieu, directeur de l'école élémentaire déclare son envie de participer au partenariat, de travailler sur le futur projet d'école (de la maternelle au collège), et que les APC pourraient s'orienter vers les TAP.

L'utilisation des salles de classe implique la signature d'une convention.

Présentation des nouveaux ateliers.

Les enseignants de l'école élémentaire ne souhaitent pas mutualiser le matériel sportif avec le service jeunesse.

Monsieur Georget évoque la valorisation des élèves à travers l'enseignement de disciplines sportives ainsi il est important pour lui de conserver ce type de cours au sein de l'école et de gérer son propre matériel.

Le matériel mis à disposition pour les récréations et les temps méridiens est commun mais doit faire l'objet d'un inventaire.

Monsieur le Maire annonce l'aménagement de la salle de sport à Chercuzac qui s'effectuera en deux temps:

- une salle de gym afin de désengorger la salle existante.
- une halle des sports couverte avec marquages au sol afin de pratiquer plusieurs disciplines.

Monsieur le Maire évoque les difficultés auxquelles la commune devra faire face à l'avenir :

- la baisse de 10% des frais de fonctionnement sur l'ensemble de la collectivité.
- les non remplacements de personnels lors de départs à la retraite.

Tous les services de la commune doivent faire des efforts et optimiser au maximum leur fonctionnement ainsi des propositions doivent être réfléchies par le service jeunesse afin de revoir la formule TAP proposée aux familles.

20h00 : fin de la réunion